



## DEMANDE D'ALLOCATION MUNICIPALE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collégiens : 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>

Lycéens : seconde - première - terminale

Enseignement technique ou professionnel hors de Jarny : CAP - BEP - BAC

CFA hors Jarny : CAP - BEP

A compléter et à remettre au secrétariat de la mairie de Mars-La-Tour  
avec l'ensemble des pièces demandées

DATE LIMITE de dépôt de la demande :

**Jeudi 10 décembre 2020**

(tout dossier reçu après cette date sera refusé)

Madame       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Du représentant légal

Prénom \_\_\_\_\_

Du représentant légal

Adresse \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

<b>Nom et Prénom des enfants</b> (uniquement ceux pour lesquels la demande d'allocation est faite)	<b>Classe</b> <b>fréquentée</b>	<b>Etablissement scolaire</b> (indiquer l'établissement et la ville)

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

(même si vous l'avez déjà fournies l'an passé)

- Un certificat de scolarité,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- pour les lycéens nécessitant un équipement spécial (hôtellerie, industrie, artisanat), une copie de la facture,
- dans le cas où le nom de l'enfant est différent de celui du responsable légal, une photocopie du livret de famille.

L'allocation sera versée directement sur le compte bancaire ou postal désigné.